

L'an deux mil quinze et le seize septembre à dix huit heures, le conseil municipal dûment convoqué en séance ordinaire s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Régis BOURELLY, Maire.

Présents : Mrs Yvan LAGET, Bernard MOLHERAC, Yvan VALMALLE, Jean-Claude NAUD, Gilbert BLANC, Jean-Jacques GUITTARD. Mmes Caroline VICINI, Isabelle MONTET, Camille HALUT.

Absents : Mr Gilbert BLANC (procuration Jean-Jacques GUITTARD)

Mr le Maire donne lecture du dernier procès-verbal.  
Le procès verbal est voté à 9 voix pour et 2 abstentions.

Mr le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour que la déclaration de catastrophe naturelle soit déposée en Préfecture.

Accepté à 10 voix pour et 1 abstention.

#### CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE PLACE DU TEMPLE ET PLACE DE L'EGLISE

Mr le Maire demande au conseil municipal de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la place du Temple et de la place de l'Eglise.

Certains élus souhaitent que le projet soit débattu en réunion publique associant la population.

Mr le Maire ainsi que certains élus signalent qu'ils ne seront pas présents à cette réunion, une commission des travaux siégeant en mairie.

Voté à 7 voix pour et 4 abstentions.

#### CONSULTATION DENEIGEMENT

Comme chaque année Mr le Maire propose au conseil municipal de lancer une consultation pour le déneigement.

Certains élus souhaitent qu'un cahier des charges soit établi.

Voté à 10 voix pour.

#### DOSSIER DETR

Mr le Maire propose au conseil municipal d'inscrire dans le cadre de la DETR la piste du relais qui n'a pas été prise en compte par l'Etat dans le dossier des intempéries 2014.

Voté à 11 voix pour.

#### DIVERS

En réponse à Mr Guittard sur le rapport de Véolia évoqué par celui-ci lors du dernier conseil municipal, Mr le Maire donne lecture d'un mail de Mr Blanc, responsable de la station d'épuration, qui signale que depuis plusieurs

années l'ouvrage satisfait aux normes de rejet stipulées dans l'arrêté préfectoral de la station. La station d'épuration est bien entretenue, les travaux de béton ont été réalisés par Véolia.

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Jean Peyret concernant les travaux de menuiserie de la maison (porte et fenêtre). Ce dossier est toujours en attente chez les menuisiers.

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr et Mme Alègre (collectif de 16 personnes du Devois) concernant l'état d'insalubrité dans lequel se trouve la salle polyvalente ainsi que l'espace extérieur loué à Mr Pereira et qui provoque des nuisances environnementales pour les propriétaires.

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Michel Laget qui certifie que l'enveloppe qu'il a présenté pour la consultation a bien été scotchée par ses soins (en réponse aux sous entendus de Mme Halut).

Mr le Maire demande que le chemin des Vignes soit exceptionnellement réparé par la municipalité suite aux intempéries, qu'un état des lieux du chemin de la Jasse soit effectué et que la bouche d'égout endommagée soit réparée.

FIN DE SEANCE : 19h10

